

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° I-173

présenté par
Mme Grommerch

ARTICLE 20

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article vise à augmenter la taxe sur le diesel de 2 centimes par litre au 1^{er} janvier 2015. Cette mesure doit combler le manque à gagner résultant de l'échec de la réforme de l'écotaxe et financer l'équipement en infrastructures. Une nouvelle fois ce sont les ménages et les familles qui vont supporter les échecs du Gouvernement.